Les principales étapes du budget participatif

Plusieurs étapes sont nécessaires afin d’aboutir à la sélection des projets. En voici les grandes lignes et le calendrier encadrant ces étapes :

Du 1er mai au 15 juin 2025 : Les Sparnaciens soumettent leurs projets, via un formulaire en ligne ou dans une urne installée à l’accueil de l’Hôtel de Ville (7 bis, avenue de Champagne).

Du 15 juin à fin septembre 2025 : Les services municipaux recueillent et évaluent la faisabilité des projets, d'un point de vue technique, juridique et financier.

Du 1er au 30 novembre 2025 : Les Sparnaciens, âgés de plus de 14 ans uniquement, sont invités à désigner les lauréats, par voie numérique ou papier. Ils peuvent sélectionner trois projets par ordre de préférence.

Décembre : Les résultats sont proclamés.

2026 : Les projets sont mis en oeuvre.

Contact

Renseignements :

Service de proximité
Courriel : budget.participatif@ville-epernay.fr
Tél. : 03 26 53 36 05

Documents
Règlement Budget participatif